

CORPORATION MUNICIPALE DE PIEDMONT

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 5 septembre 2023 à 19h00, à l'hôtel de ville de la municipalité de Piedmont, la demande de dérogation mineure à la réglementation suivante sera entendue.

673, chemin de la Rivière - lot 2 313 042

Nature : Pente dérogatoire de la toiture couvrant une galerie attachée au bâtiment principal

Une décision favorable du conseil aura pour effet de rendre conforme :

- L'aménagement d'une pente de toit de 3:12 alors que l'article 2.7.1 du règlement de zonage 757-07 et ses amendements prévoit que toute pente de toit doit être au minimum de 6:12

Quiconque est intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à une ou l'autre de ces demandes lors de l'assemblée qui aura lieu le 5 septembre 2023 à compter de dix-neuf heures (19 h 00) dans la salle de l'Hôtel de ville située au 670, rue Principale à Piedmont ou en transmettant, avant le 5 septembre 2023 à 13 heures, ses commentaires par écrit à l'adresse courriel suivante cpetrod@piedmont.ca

Donné à Piedmont, ce 18^e jour du mois d'août 2023.



Cathy Durocher
Directrice générale, greffière-trésorière adjointe